

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Arrondissement de Largentière

M A I R I E
D E
P A Y Z A C
07230

Téléphone : 04.75.39.47.46

Télécopie : 04.75.36.21.37

Mail : mairiepayzac@orange.fr

Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
sur la page de Payzac :
www.pays-beaumedrobie.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2018

Etaient Présents : François COULANGE, Hubert LEPOITEVIN, Daniel BOISSIER, Nadine FRENY, Carine PANSIER, Serge LUTAUD, Jean-François PEILLEX, Charlotte GRANCIER, Françoise LEYRIS, Olivier ROGIER, Marion BROUSSE, Jean BISCARAT.

Absents excusés : Emmanuelle RAGOT, Guillaume BERNE.

Absent : David LOUCHE.

Pouvoirs : Emmanuelle RAGOT à Françoise LEYRIS.

Guillaume BERNE à Serge LUTAUD.

Secrétaire de séance : Marion BROUSSE.

Ouverture de la séance : 20h30.

Approbation du compte rendu du 11 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité

Subvention association Entr'aide Beaume Drobie pour distribution de la Banque alimentaire de Joyeuse :

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'association « Entr'aide Beaume Drobie » vient d'être créée afin porter la distribution de la Banque alimentaire. Cette association est composée de bénévoles et a besoin d'un soutien financier pour son fonctionnement.

Après en avoir débattu le conseil municipal propose de donner une subvention d'un montant de 250 euros

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Subvention à l'association « la Beaume en Musique » :

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'association « la Beaume en musique » dans le cadre de la convention passée avec la communauté de communes Beaume Drobie organisera un concert dans l'église de Payzac le 22 avril 2018. Une subvention municipale de 100 euros pour l'association la Beaume en musique et une participation aux frais de 80 euros à la paroisse Ste Thérèse des Cévennes.

Après en avoir débattu le conseil municipal accepte cette proposition

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de Subvention PASS Territoire :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée la nécessité de procéder à la réfection totale de la toiture du bâtiment de la Blache, sécuriser la route départementale 207 et effectuer une étude de faisabilité pour la station d'épuration des Salles.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département au titre PASS Territoire
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération pour vente du tracteur et de l'épareuse :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a procédé à la vente d'un tracteur agricole et d'une épareuse acquit en 1991, n° inventaire 068. La recette s'élève à 3000,00 € (1000,00 € pour le tracteur et 2000,00 € pour l'épareuse). La recette sera portée au Budget Principal 2018. Les écritures de sortie d'inventaire et de cession figureront au Budget 2018.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convention entre la commune et un particulier pour extension de réseau EDF :

Monsieur BOISSIER ne prend pas part au vote

Pour : 13

Contre : 0

Abstention :

Autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Actualisation de la délibération du 25 juillet 2017 approuvant le lancement du projet de restructuration du presbytère, le montant de l'opération et le montant du soutien attendu de la Région :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Restitution de la caution du logement ancienne école à Payzac :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-accepte la restitution de la caution du logement situé ancienne école Payzac, libéré le 1^{er} mars 2018 par Monsieur PUYDT Pierre.

-prévoit le remboursement de la caution à l'article 165 du Budget 2018 - Section Investissement Dépenses.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

PLUI : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de séance: 22 heures 30

Le Maire
François COULANGE

